



PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 6 décembre 2011 bis

Arrêté préfectoral n° 54/79 du 22 novembre 2011

Objet : création du Comité Technique de la Direction Départementale des Territoires du Rhône

Article 1er :

Il est créé auprès du Directeur Départemental des Territoires du Rhône un comité technique ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement de tous les services de la DDT du Rhône.

Article 2 :

La composition de ce comité est fixée comme suit :

- a) représentants de l'administration : le directeur et le secrétaire général, ou leur suppléant désigné par le directeur en cas d'empêchement ;
- b) représentants du personnel : dix membres titulaires et dix membres suppléants désignés suite au scrutin sur sigle du 19 octobre 2010.

Article 3 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône et le Directeur départemental des Territoires du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Rhône.

La Secrétaire Générale
Josiane CHEVALIER